

LA T.E.O.M.I

(TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE)

 **Collectéa**
Les déchets, de vous à nous

QUE FAUT-IL SAVOIR SI VOUS UTILISEZ LES COLONNES AERIENNES D'APPORT VOLONTAIRE ?



QU'EST-CE QUE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

Le choix de Collectéa et de votre communauté de communes est de mettre en place une TEOMI*

*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) écoresponsable.

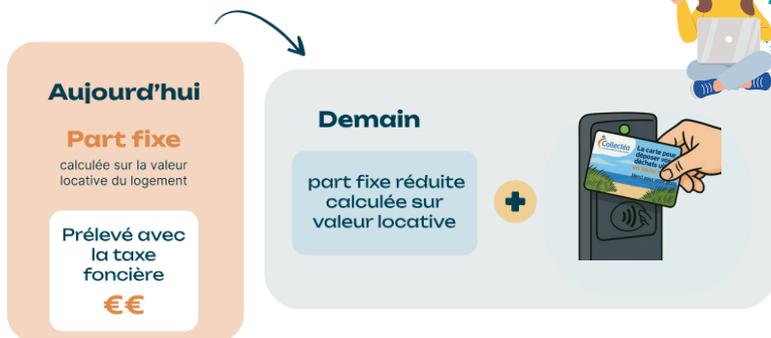
On parle de tarification incitative quand on **inclut une part variable** en fonction de la **quantité de déchets ultimes produite**.

CE QUI CHANGE EN 2026 :

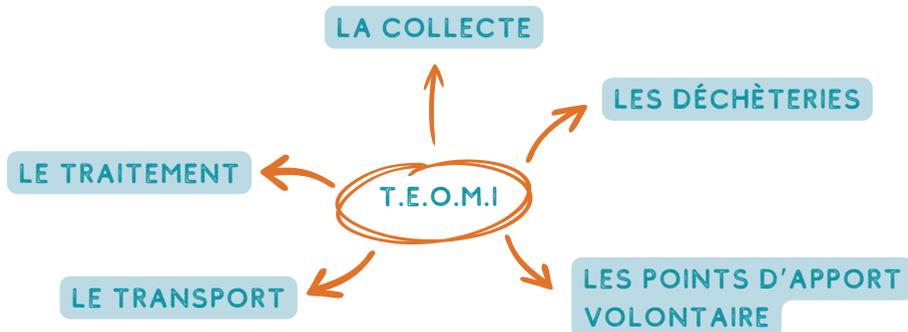
La T.E.O.M. classique sera remplacée par la T.E.O.M. incitative éco-responsable grâce à l'intégration d'une part variable.



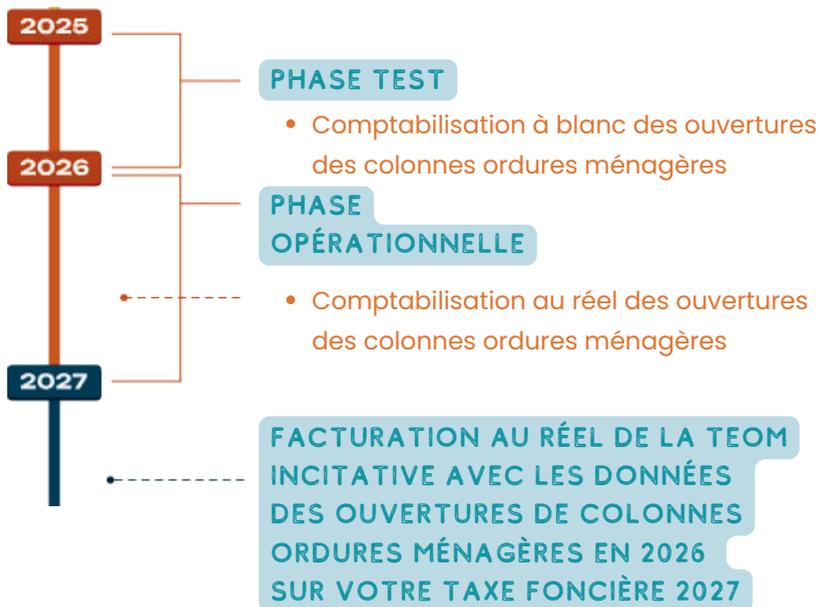
La part variable sera déterminée en fonction du nombre d'ouvertures de colonnes aériennes pour les ordures ménagères grâce à une carte



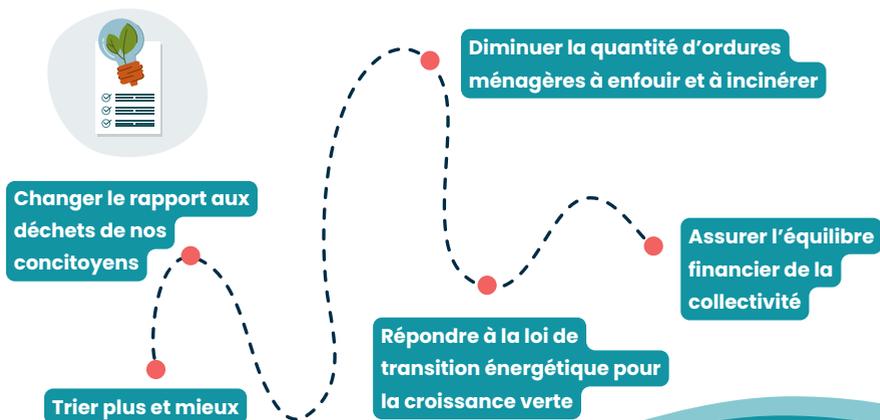
QUE FINANCE LA T.E.O.M.I ?



LA PLANIFICATION :



LES OBJECTIFS :



02 31 92 54 93



accueil@smismb.fr



1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT

